

Adresse de la société populaire régénérée de la commune de Beaune (Côte-d'Or), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire régénérée de la commune de Beaune (Côte-d'Or), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 79;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21205\\_t1\\_0079\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21205_t1_0079_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

# Séance du 5 brumaire an III

(dimanche 26 octobre 1794)

## Présidence de PRIEUR (de la Marne) (1)

La séance s'ouvre à 11 heures.  
Un secrétaire fait lecture de la correspondance (2).

La correspondance ordinaire du jour roule entièrement sur l'accueil que l'Adresse aux Français a reçu dans les départemens. Partout sa lecture a été interrompue et suivie par les cris de *Vive la République, vive la Convention nationale!* et tous les citoyens ont juré de ne jamais s'écarter des principes consolateurs qu'elle contient (3).

### 1

**Les sociétés populaires de Beaune** [Côte-d'Or]<sup>a</sup>, **du Veudre** [Allier]<sup>b</sup>, **de Pontoise** [Seine-et-Oise]<sup>c</sup>, **de Creil** [Oise]<sup>d</sup>, **de Villefranche** [-de-Rouergue, Aveyron]<sup>e</sup>, **d'Ormont ci-devant Saint-Dié** [Vosges]<sup>f</sup>, **et celle de Jean-Jacques Rousseau** [Paris]<sup>g</sup>, **félicitent la Convention sur son Adresse au peuple et de ce qu'elle a fait succéder la justice à la terreur.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (4).

### a

[*La société populaire régénérée de la commune de Beaune à la Convention nationale, s.d.*] (5)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

L'adresse au peuple français nous est parvenue : trois fois la lecture en a été faite à la tribune, trois fois elle a été accompagnée et suivie des plus vifs et des plus nombreux applaudissemens.

Les principes qu'elle renferme ont la vérité pour baze ; les sentimens qu'elle exprime sont fondés sur l'humanité et la justice : ils sont les notres, ils le seront dans tous les tems.

Malheur a ceux qui la liront sans en être attendris ; malheurs a ceux dont l'ame feroce et corrompue aime a se repaître des larmes et du sang de l'innocence ! ils sont a coup sur des continuateurs ou les complices des triumvirs, c'est a eux, a eux seuls que le regne de la terreur peut convenir ; des republicains ne cherissent que celui de la probité et de la vertu.

Continués, citoyens Représentans, a vous rendre dignes de l'honorable mission qui vous a été confiée par un grand peuple : Frappés, sans relache les ennemis de la patrie, soyés sans pitié pour les agitateurs, les anarchistes et les fripons ! mais les amis de la chose publique, mais les citoyens qui dès l'aurore de la révolution n'ont cessé de servir la cause de la liberté et d'en propager les principes qu'ils trouvent auprès de vous, Sureté et protection.

Vive la République ! Vive la Convention.

MASSON, président  
et 150 autres signatures.

### b

[*La société populaire du Veudre à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (6)

(1) P.-V., XLVIII, 59.

(2) P.-V., XLVIII, 59.

(3) *Gazette Fr.*, n° 1028. *F. de la Républ.*, n° 36.

(4) P.-V., XLVIII, 59.

(5) C 325, pl. 1404, p. 26.

(6) C 325, pl. 1404, p. 29.